

MULTI-ACCUEIL « A RUNDINELLA »



Projet d'établissement

1. Présentation de l'établissement

La structure multi accueil « A Rundinella » est une structure municipale de la ville d'Ajaccio placée sous la responsabilité du maire de la commune.

Multi accueil « A Rundinella »

1, cours Jean NICOLI

1^{er} étage

20090 AJACCIO

 04.95.25.74.46

Fax : 04.95.20.81.58

e-mail : a.rundinella@ville-ajaccio.fr

Anciennement Multi-accueil des Haras, l'établissement a ouvert au mois de novembre 2004 avec un agrément de 20 places sur la journée pour de jeunes enfants âgés de 3 mois à 4 ans (avec une extension exceptionnelle jusqu'à 6 ans).

La structure municipale se situe à l'entrée de la ville d'Ajaccio, au 1^{er} étage de la crèche des Haras, dans le quartier des Cannes. Autrefois, section des bébés de la crèche des Haras, l'étage a été réaménagé de manière à créer un établissement multi-accueil à part entière et répondant au décret d'août 2000 et de février 2007 sur la restructuration et le fonctionnement des lieux d'accueil petite enfance.

11. Rôle et Missions

La capacité d'accueil de l'établissement « A Rundingella » est de 20 places (dont 5 enfants de moins de 12 mois).

La structure est ouverte de 7h30 à 18h15 et propose plusieurs alternatives d'accueil :

- ❖ un accueil régulier : d'une demi-journée à cinq jours par semaine. Un contrat est établi entre les parents et l'établissement. L'enfant peut prendre son repas dans la structure. L'accueil est assuré de 7h30 à 18h15
- ❖ un accueil occasionnel : à partir d'une demi-journée par semaine, en fonction des places disponibles. Cet accueil est assuré de 8h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30 en réservation principalement.
- ❖ un accueil d'urgence : accueil à évaluer avec la directrice et la directrice de la petite enfance.

L'objectif principal de la structure est d'accueillir les enfants et leurs familles en s'adaptant, dans la mesure des possibilités de l'établissement, à leur demande et en leur offrant une souplesse dans l'accueil qui leur est proposé.

Pour permettre une qualité de travail auprès des tout-petits, l'accueil s'effectue jusqu'à 9h30 le matin. Ainsi le groupe est constitué pour participer aux différentes animations, ateliers et sorties organisées.

L'après-midi, l'accueil s'effectue à partir de 13h30.

Les départs, quant à eux, s'échelonnent entre 12h et 12h30 après le repas (pour les mi-temps matin), entre 14h45 et 15h et après 16h en évitant le créneau de 15h à 16h (moment du goûter : temps important de convivialité et de socialisation).

Les valeurs du multi-accueil « A Rundinella » sont donc :

- ✓ Respect du jeune enfant et de son parent
- ✓ Respect de la spécificité de chaque famille
- ✓ Prise en considération des droits de l'enfant et de sa protection
- ✓ Favoriser l'intégration sociale

L'équipe pluridisciplinaire offre un accueil de qualité, souple et modulable. Les familles peuvent participer à la vie de la structure notamment lors de fêtes (Noël, Pâques, fin d'année,...).

En plus d'être un lieu d'accueil petite enfance, « A Rundinella » offre un lieu d'écoute et de conseil pour toutes les familles.

La création du réseau « Ciucciareta » par la ville d'Ajaccio qui se questionne, crée des supports et des plaquettes d'informations sur des thématiques d'accompagnement à la parentalité (les jouets, la télévision, la propreté,...) participe à cette action.

L'enfant handicapé ou souffrant d'une maladie chronique peut être accueilli du moment que sa présence ne mobilise pas une seule personne à lui tout seul, et que cela ne présente pas de danger pour sa santé ou pour les autres. L'éventualité de l'accueillir avec un accompagnant est envisageable. La Mission Handicap de la ville d'Ajaccio soutient les équipes et la structure dans cet accueil spécifique.

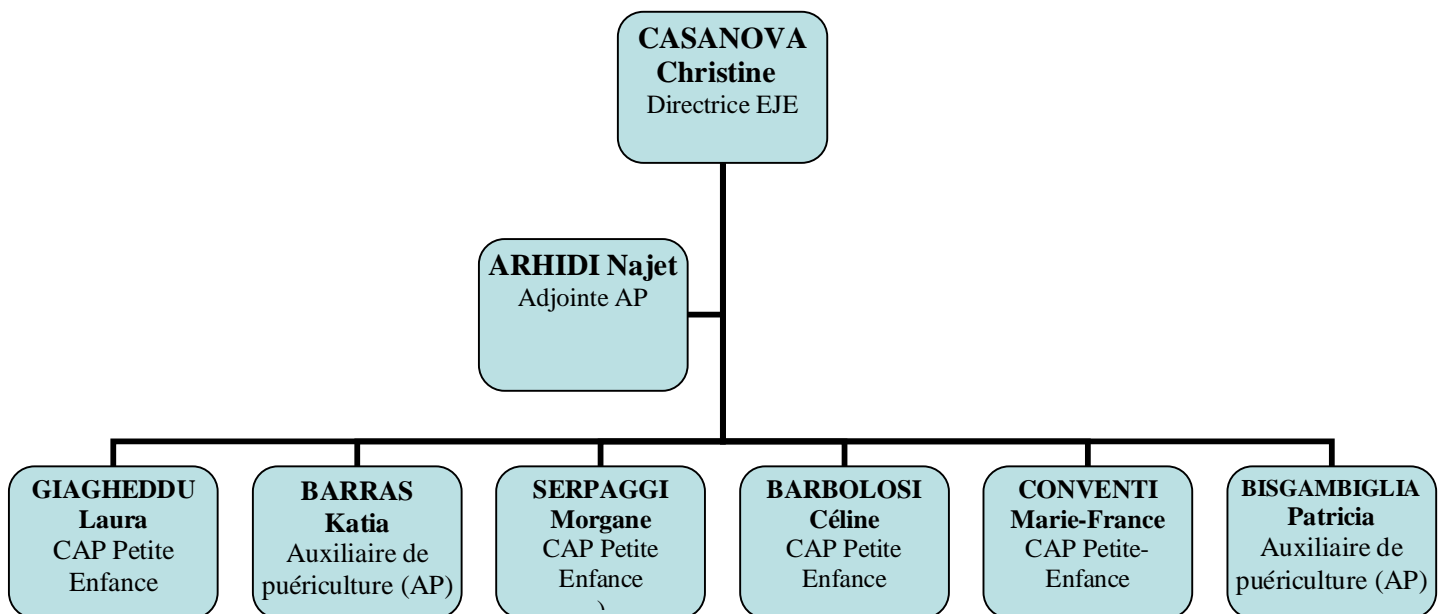
Les organismes spécialisés de type CAMPS,... peuvent intervenir dans l'établissement avec la mise en place d'un partenariat.

III. Le personnel et son rôle

La structure se compose d'une équipe pluridisciplinaire qui accompagne l'enfant et sa famille selon une perspective pédagogique et éducative adaptée :

- Une directrice Educatrice de Jeunes enfants
- 3 auxiliaires de puériculture dont une adjointe en continuité de direction
- 4 personnes titulaires du CAP petite enfance

L'entretien des locaux est assuré par une entreprise de nettoyage, de 11h30 à 13h30 et de 17h à 19h.



Les horaires des professionnelles s'échelonnent sur l'amplitude horaire de la structure soit entre 7h30 et 18h30 de manière que :

- . 2 agents soient présents à l'ouverture et à la fermeture de l'établissement
- . 2 autres agents en horaire de coupure (ou en horaire de journée)
- . La responsable et son adjointe effectuant leur horaire selon les besoins du service.

Des professionnelles vacataires interviennent ponctuellement dans l'établissement à la demande de l'équipe ou de la famille. Il s'agit du Dr Sandid pédiatre de crèche pour les visites d'admission et le suivi médical des enfants et de Mme Straforelli, psychologue, pour un accompagnement des situations difficiles.

III.1 Missions de la responsable

La direction est assurée par une Educatrice de jeunes enfants.

Elle est chargée d'accompagner dans un projet d'accueil des enfants et leurs parents dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de bien-être. Elle est responsable des actions engagées pour le bon développement psychoaffectif de l'enfant ; elle est à l'écoute des familles pour mettre en place les actions adaptées et établir des relations personnalisées avec chaque famille (écoute, disponibilité, informations, conseils,...)

Elle tient des dossiers personnels sur chaque enfant accueilli et un registre des présences journalières puisqu'elle est tenue d'optimiser le fonctionnement du multi-accueil (planification des fréquentations). Elle participe aux commissions d'admissions des enfants.

Elle mène des actions éducatives, d'animation et de prévention qui contribuent à l'éveil et au développement global des jeunes enfants accueillis (rôle de dépistage éventuel).

Elle est responsable de la conception, de l'élaboration, de l'application, du suivi et de l'évaluation du projet d'établissement qu'elle a élaboré en concertation avec l'équipe de professionnelles.

Elle est chargée de la gestion administrative et financière de l'établissement en coordination avec le service petite enfance et les services administratifs de la mairie ; ainsi, que du respect du budget attribué.

Elle travaille en collaboration avec le guichet unique de la ville d'Ajaccio pour la facturation mensuelle des familles.

Elle organise la vie de l'établissement dans le cadre du règlement intérieur. D'autant plus qu'elle est chargée de la gestion du personnel (formation, horaires, congés, évaluation du travail,...) et du management d'équipe (réunions, communication, projet, dynamique d'équipe, gestion de conflits...).

Elle est responsable des locaux et du matériel et gère la maintenance de l'équipement (travaux, entretien, réparations,...)

Elle veille à la gestion des relations avec le service petite enfance et les autres services municipaux ainsi qu'avec les différents partenaires qui peuvent intervenir sur l'établissement (travail en réseau).

111.2 Missions de l'adjointe administrative

L'adjointe administrative, auxiliaire de puériculture, assure la continuité de la direction en cas d'absence de la responsable.

Sa mission consiste à veiller au bon fonctionnement de l'établissement.

Elle apporte un soutien aux familles sur le plan éducatif et sanitaire en partenariat avec la direction. Et assure l'hygiène et la sécurité des enfants.

Elle gère l'accueil des enfants et de leurs familles, notamment l'accueil occasionnel. De même, qu'elle est capable de répondre et de recevoir les familles souhaitant avoir des informations sur le fonctionnement du multi accueil.

Elle reste en contact téléphonique avec la responsable ou la directrice du service petite enfance.

III.3 Missions des Auxiliaires de puériculture et des CAP petite-Enfance

Les AP et les titulaires du CAP petite enfance adaptent leurs comportements à chaque enfant et à sa famille sans jugement. Elles font preuve de savoir, de savoir-faire et de savoir être.

Elles assurent la continuité de direction en l'absence de la directrice et de son adjointe selon l'ordre de diplôme (AP puis CAP petite-enfance) et de leur ancienneté dans la structure

➤ Rôle auprès des jeunes enfants

Les AP et les titulaires du CAP petite enfance assurent le bien-être des enfants dont elles ont la charge par la satisfaction de leurs besoins fondamentaux (éducatifs, affectifs, hygiène, sécurité,...)

Par leurs connaissances du développement du jeune enfant, elles établissent une relation éducative avec chaque enfant en leur proposant un temps d'adaptation individualisé.

Elles contribuent à l'épanouissement de l'enfant, sa socialisation, sa construction identitaire et son autonomie en l'accompagnant dans le jeu et en lui proposant des activités d'éveil.

Elles donnent du sens à chaque action et offrent des repères spatio-temporels sécurisant l'enfant, permettant de développer la confiance en soi.

Le caractère sanitaire de leurs professions favorise un accompagnement médical et sanitaire adapté à la période de la petite enfance.

Les professionnelles ne doivent jamais se sentir seules dans leur réflexion et doivent pouvoir compter à tout moment sur tous les membres du personnel pour ajuster leurs actions.

➤ Rôle vis-à-vis des familles

Les AP et les titulaires du CAP petite enfance doivent établir une relation de confiance avec les familles qu'elles accueillent.

Elles doivent faire preuve de diplomatie et de tolérance.

Elles s'engagent à respecter l'identité familiale en respectant les individus, les modes de vie, les modes d'éducation, les religions.

Les professionnelles accompagnent les familles dans leur projet éducatif sans jamais se substituer à l'autorité de la famille car le parent est et reste le 1^{er} éducateur de l'enfant.

Par leur professionnalisme, elles sont capables de participer à l'information des familles en leur offrant une disponibilité et une écoute adaptée.

➤ Rôle vis-à-vis de l'équipe

Les AP et les titulaires du CAP petite enfance sont capables de travailler en collaboration avec les différents membres de l'équipe et de respecter la spécificité de chaque formation. Elles établissent une bonne communication entre elles, savent transmettre leurs observations : elles « sont professionnelles ».

Elles participent activement à la réalisation du projet éducatif de la structure qui reflète leurs méthodes de travail.

Une bonne coordination s'impose donc, afin de créer une dynamique entre les différents membres de l'équipe.

Le secret professionnel est le garant de leur professionnalisme.

En collaboration avec l'agent d'entretien, elles participent au nettoyage et à la désinfection des jeux et jouets des enfants, du meuble à langer, des tapis d'éveil,...

Que ce soit auprès du jeune enfant, de sa famille ou dans une équipe pluridisciplinaire, les AP et les titulaires du CAP petite enfance mettent en commun leurs connaissances professionnelles en prenant en considération la spécificité du lieu d'accueil afin de reconnaître la valeur éducative de chaque action.

III.4 Missions de l'entreprise de nettoyage

Le rôle de l'agent d'entretien consiste à l'entretien général de la structure c'est-à-dire les locaux, les sols, les extérieurs, le gros mobilier,...Mais il a également une fonction de lingère.

Il gère la gestion des stocks en collaboration avec son chef d'équipe et la responsable de l'établissement

Son rôle est très important car c'est de son action que dépend l'ambiance de la structure (lieu agréable, propre, sécurisé,...)

Chaque professionnelle est donc responsable civilement et pénalement. Elle est tenue d'avoir un comportement contrôlé et réfléchi et doit respecter la déontologie du métier.

La mission principale de chacune des professionnelles de l'établissement, est le bien-être de l'enfant en offrant une relation éducative individualisée en respect de la personnalité du jeune enfant, de ses besoins et des attentes de la famille.

En raison des besoins du service, le personnel peut être sollicité sur d'autres tâches.

IV. Projet éducatif

Tout projet éducatif passe d'abord par une ré-interrogation de ses pratiques, un « état des lieux » du mode d'organisation et de ses effets.

Depuis l'ouverture de la structure en 2004, l'équipe s'est mobilisée autour du bain linguistique français-corse, il nous semble donc judicieux en 2015 de proposer un projet pédagogique autour de cette thématique reflétant ainsi le travail déjà réalisé et à réaliser.

*Accompagner le jeune enfant dans son développement sensoriel,
psychomoteur et affectif à travers une démarche pédagogique bilingue
Français-Corse*

En effet, agir pour développer les capacités du tout-petit et lui offrir en parallèle un bain linguistique français-corse, c'est selon nous favoriser sa relation au monde. *Eveiller c'est montrer ce qui existe.*

En tant que professionnelles de la petite enfance, notre rôle nous semble être dans l'accompagnement de l'éveil de l'enfant puisqu'il s'agit de répondre aux besoins permanents du tout-petit, besoin de nouveauté, de découverte dans une atmosphère de jeu, de tendresse et de respect. En un mot, ce sera encourager sa curiosité, élément vital de son développement. Sans ce besoin de découverte, l'enfant ne tendrait pas la main

vers ce qu'il voit, n'imiterait pas, ne tournerait pas la tête pour vérifier une information auditive,...

Accompagner l'enfant dans une aventure bilingue c'est aussi lui permettre au moment où il apprend à parler d'être en contact avec 2 langues, de les acquérir et d'intérioriser ces 2 systèmes. A travers ses sens, le nourrisson différencie les langues et les sons qui l'entoure. Entre 6 et 18 mois, il est capable de percevoir quand une autre langue lui est parlée. Il est normal que l'enfant tâtonne entre les 2 langues au début tout comme il tâtonne dans tous les apprentissages qu'il fait.

Offrir ce bain linguistique dès la prime enfance c'est associer plaisir et bien-être à la langue corse dans tous les moments de la vie quotidienne. D'autant plus que cette imprégnation linguistique fait appel à la sensorialité de l'enfant qui va l'exploiter à travers les jeux. Par ce bain linguistique français-corse, le jeune enfant va développer de nouvelles compétences, une ouverture d'esprit plus large vers d'autres cultures et d'autres modes de pensée.

L'objectif premier de ce projet est donc :

Conduire le tout-petit vers sa construction personnelle en exploitant les richesses culturelles corses

Tous les moments de la vie quotidienne (change, repas, sieste, jeux libres,...) sont propices à accompagner l'enfant dans son éveil et sa construction personnelle. La voix reste l'outil majeur.

But

Favoriser le développement du jeune enfant
par le bain linguistique français/corse

Objectifs

- Exploiter les temps de vie des enfants
- Créer un lieu d'adaptation
- Exploiter le rapport affectif à la langue corse dans la démarche bilingue
- Sensibiliser les familles à l'intérêt d'une démarche bilingue corse dès la petite enfance
- Verbaliser toutes les actions
- Aménager des coins jeux et le libre choix pour favoriser l'autonomie
- Organiser des ateliers éducatifs français-corse en lien avec le calendrier des saisons et des fêtes (Natale, Sant'andria, Pasqua,...)
- Permettre le libre agir et la découverte de l'enfant
- Favoriser la langue corse dans le quotidien avec des référents professionnels
- Proposer des semaines thématiques
- Utiliser le support Kamishibai
- Concevoir un reportage photo, vidéo et « mots d'enfants »
- Participer à « Simana di a Lingua Corsa » organisé par la CTC
- Créer des supports bilingues (chansons, histoires,...)

Moyens

- Meuble et Classeurs ressources en corse (index thématique, chansons,...)
- Référent professionnel en Langue Corse
- Atelier pâtisserie avec les enfants en bilingue et Semaine du goût

- Activités ludiques avec différents matériels, textures, coloris dans les 2 langues
- Repères spatio-temporels
- Participation des familles au projet (supports pédagogiques,...)
- Réseau professionnel avec le Sirviziù Lingua è Cultura Corsa
- Séparation des groupes d'enfants pour exploiter les compétences
- Matériel informatique
- Site Parlamì corsu, Banque de données INFCOR
- CD Ricordu
- Formation CNFPT
- Certificatu pour les professionnelles

Ce projet tend donc à éveiller l'enfant au monde qui l'entoure et surtout à exploiter la spécificité de l'île où il vit : à construire son identité.

Selon le Dr Cohen-Solal, le bébé est une « éponge sensorielle », c'est par ces 5 sens qu'il perçoit le monde. L'intérêt d'un bain linguistique nous semble donc tout à fait cohérent et justifié.

C'est de notre goût, de nos préférences, de nos connaissances culturelles que dépendront nos choix : lieu de vie, mode de vie, profession,... « on ne peut choisir sans savoir, on n'est libre que quand on sait ». Pendant son temps d'accueil, le jeune enfant vit dans des lieux qui constituent à leur tour une référence pour lui dans l'élaboration de son identité personnelle, sociale et culturelle.

Tout se joue donc pour l'enfant dans le cadre des propositions que son entourage voudra bien lui faire et « A Rundinella » souhaite œuvrer pour ce projet.

PROJET SOCIAL

Objectif : AJACCIO, ville du multi-accueil au service des enfants et des familles

Le projet social des établissements d'accueil de jeunes enfants de la ville d'Ajaccio entre dans le cadre de la politique sociale et familiale de la Municipalité. Politique qui souhaite donner une large place aux enfants et aux familles dans une dynamique ouverte aux besoins des parents dans leur diversité.

Tous les établissements fonctionnent en multi-accueil avec pour objectifs :

- de réserver un accueil de qualité aux enfants afin que ceux-ci trouvent un lieu de vie adapté, un îlot stable et disponible.
- d'offrir aux familles un mode de garde adapté à leurs besoins et de leur accorder plus de place au sein des structures
- de permettre aux parents d'allier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle par la flexibilité du le multi-accueil

A - Les établissements

- Les Haras : 60 places - 3 mois à 4 ans
- A Rundinella : 20 places - 3 mois à 4 ans
- Berthault : 60 places de 3 mois à 4 ans
- Elisa : 15 places de 18 mois à 4 ans
- La Souris-verte : 20 places de 3 mois à 4 ans
- Multi-accueil de Bodiccione : 20 places de 3 mois à 4 ans
- Multi-accueil de Pietralba : 20 places de 3 mois à 4 ans
- Multi-accueil de Mezzavia : 45 places de 3 mois à 4 ans

Tous les établissements peuvent exceptionnellement accueillir des enfants âgés de 4 à 6 ans, en dehors des temps scolaires.

Les structures sont implantées dans différents quartiers de la ville et permettent ainsi à chaque famille d'avoir un lieu d'accueil proche du domicile ou du lieu de travail.

Chaque établissement dispose d'un projet d'établissement avec une spécificité propre adaptée en fonction de l'âge des enfants accueillis, du nombre de place agréées par la PMI et de la configuration des locaux

Les établissements sont ouverts de 7h30 à 18h15 du lundi au vendredi.

Les fermetures annuelles sont : 4 semaines au mois d'août et une semaine entre Noël et jour de l'An. Seul, le multi-accueil de Mezzavia reste ouvert au mois d'août afin d'offrir un mode de garde pour les familles qui travaillent durant cette période.

B - Les besoins des familles

La souplesse de l'accueil doit répondre au mieux aux besoins des familles : toutes les précisions sont mentionnées dans le règlement intérieur des établissements.

L'accueil peut-être :

- soit régulier : les parents signent un contrat de réservation de place en fonction de leurs besoins (nombre d'heures par semaine et nombre de semaines nécessaires).
- soit occasionnel : des places sont proposées en fonction des disponibilités de la journée, elles peuvent être réservées le jour-même voir la semaine précédente. Cet accueil peut aller de quelques heures à des journées entières
- l'accueil d'urgence n'est accepté qu'après une évaluation réelle du besoin effectuée par la Directrice de l'établissement ou par la Directrice du service petite enfance

Afin d'aider les familles en difficulté, 10% des places sont accessibles aux enfants issus de familles en situation de pauvreté ou dont les parents sont dans des parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

C - La qualité de l'accueil du jeune enfant

La qualité de l'accueil du jeune enfant est la priorité du projet.

Si l'accueil régulier ne pose pas de problème, l'accueil occasionnel a demandé une réflexion particulière afin de permettre à l'enfant d'avoir une intégration optimale dans les établissements.

Il faut rappeler que les repères de l'enfant se constituent dès la petite enfance d'où la nécessité d'axer la prise en charge sur la qualité.

Avant l'entrée en crèche, certaines règles devront être respectées :

- proposer une période d'adaptation adaptée à chaque enfant et à sa famille
- la fréquentation, même si elle est occasionnelle, devra néanmoins conserver une certaine régularité

Les enfants porteurs d'une maladie chronique ou d'un handicap peuvent être accueillis dans les établissements, dès lors que leur handicap ou maladie ne nécessitent pas une attention telle que le personnel ne puisse plus assurer la prise en charge et la surveillance des autres enfants. Afin de faciliter leur intégration, les modalités d'accueil seront étudiées et adaptées en concertation entre les parents et la Directrice. Pour les autres enfants, l'accueil avec un accompagnant est possible selon les possibilités du service.

Nos établissements sont des structures d'accueil assurant un service public sans spécialisation.

Néanmoins il s'avère possible que certains enfants puissent présenter des besoins spécifiques en matière de soins ou d'une surveillance particulière : dans ce cas un « protocole de soins » sera établi par le médecin traitant qui le transmettra ensuite au médecin de crèche qui laissera alors les consignes au personnel.

D'autre part, l'accompagnement de certains enfants peut nécessiter la mise en place « d'un projet personnalisé éducatif ». Ce projet prendra en compte les besoins de l'enfant et déterminera les objectifs que l'on veut atteindre : socialisation, langage, psychomotricité, apprentissages. Ce document sera fait en collaboration avec les parents, le médecin de l'enfant, le multi-accueil et le cas échéant, l'établissement spécialisé qui suit l'enfant.

Le multi-accueil doit être adapté aux locaux existants, au personnel présent ainsi qu'à la capacité d'accueil autorisée. Chaque établissement adapte ses temps d'accueil en adéquation avec son fonctionnement.

D - La participation des familles

Par famille, on entend : parents, grands-parents, amis....

Sous certaines conditions bien déterminées par les équipes professionnelles, les familles vont participer à la vie de la crèche :

- les arrivées et départs sont des moments importants de la journée avec la séparation et les retrouvailles. Ces deux temps forts sont à privilégier et les familles invitées à y participer : prendre le temps de la séparation, changer l'enfant si nécessaire et ne pas laisser les « tatas » le faire à leur place, donner le biberon, prendre un petit moment pour discuter avant de partir
- fêtes et anniversaires : chacun peut s'investir pour l'élaboration de ces événements
- participation lors d'activités selon les potentialités de chacun : sorties, lecture de contes, musique, préparation d'un goûter festif...
- réunion d'information où différents thèmes seront abordés : alimentation, propreté, sécurité...

L'accueil sera privilégié avec écoute des parents et conseils si besoin

Le personnel se doit de respecter la confidentialité de ce qui lui a été confié.

Dans la plupart des établissements il existe un espace réservé aux parents: c'est un lieu d'échange avec la possibilité de création de réseaux -parents. C'est un espace de convivialité pour lutter contre l'exclusion et l'indifférence. Il permet aux

familles de se rencontrer mais aussi de pouvoir faire des échanges de service. D'autres structures n'ont pu aménager un tel espace faute de place.

E - Le personnel

La composition des équipes répond à la réglementation en vigueur, nombre et qualification des agents.

La mise en place du multi-accueil donne des missions différentes au personnel : au delà de la prise en charge des enfants qui lui sont confiés, chaque agent aura un rôle d'accompagnement des familles avec une action sociale.

Une psychologue assure des vacations dans chacun des établissements. Elle peut intervenir à la demande du personnel ou des familles.

Il est nécessaire que chaque agent puisse entretenir et développer ses compétences professionnelles.

Un réseau petite enfance et parentalité « A Ciucciareta » constitué par du personnel représentant chacun des établissements se réunit régulièrement, il a pour objectifs :

- de traiter des thématiques psychopédagogiques qui permettront de formaliser ce qui est fait au quotidien et de diffuser des messages d'information aux familles et aux assistantes maternelles
- de faire des échanges de pratiques professionnelles

Tout le personnel participe à l'élaboration des projets d'établissement et celui-ci doit faire l'objet d'une réactualisation régulière

Nous nous devons aussi de respecter les compétences de chacun en respectant ses limites : séparation des différentes tâches en fonction des possibilités de chaque agent.

F - Les autres services et les partenaires

- Relais Assistantes Maternelles - RAM
- Caisse d'Allocations Familiales - CAF

- Protection Maternelle et Infantile - PMI
- Services sociaux : accueil prioritaire (familles en difficulté), accueil d'urgence
- Relations avec les autres structures petite enfance de la ville
- Actions passerelles avec les écoles ou autres structures d'accueil
- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce - CAMSP
- Centre Inter Secteur pour l'enfance - CISE

Ces relations sont très importantes pour la qualité du travail effectué :

- Une collaboration efficace avec les services de la CAF et de la PMI améliore la qualité du service
- Une collaboration avec les services sociaux de la ville et des différentes collectivités permet de répondre aux besoins des familles en difficulté et de mieux les accompagner
- Une collaboration entre toutes les structures d'accueil de jeunes enfants et le RAM nous permet d'avoir une action commune et complémentaire sur l'ensemble de la ville et de ses environs. Elle permet en outre aux professionnels d'échanger des expériences afin d'en tirer profit pour améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant. Ceci renforce les liens professionnels et crée un réseau entre les différentes structures de garde
- Les actions passerelles permettent de préparer l'enfant lors d'un changement d'établissement (autre structure d'accueil ou école), ceci entre dans le cadre du respect de l'enfant et de la qualité de l'accueil.

G - Les missions de prévention

Les missions des lieux d'accueil de la petite enfance ont évolué. Elles répondent aux besoins des enfants et ont un rôle de soutien à la parentalité. Leur action s'inscrit dans des notions de coéducation, de lutte contre les exclusions sociales, de bien-être et de prévention.

Tous les lieux d'accueil participent à la prévention :

- des troubles individuels de l'enfant
- des dysfonctionnements relationnels entre parents et enfants : c'est l'accompagnement à la parentalité
- des difficultés de santé

- des exclusions sociales de l'enfant et des parents
- de la maltraitance

En matière de santé publique, plusieurs actions de prévention sont mises en place :

- Dépistage des troubles visuels
- Campagne d'hygiène bucco-dentaire
- Semaines d'information sur l'équilibre alimentaire
- Campagne d'information sur les risques d'accidents de la vie courante
- Intérêt de la vaccination
- Information sur le risque solaire

Conclusion

Ce projet mise donc sur la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Il doit permettre à l'enfant une socialisation optimale avec une prise en compte de l'espace et des rythmes de chacun

Il permet de répondre aux besoins des familles en matière de garde, d'accorder un temps d'écoute aux parents et de créer des réseaux parents.

Pour mener à bien ce projet de manière optimale, tous les acteurs devront respecter le triangle de qualité enfant - parents - professionnels. Pour chacun des sommets, 3 critères devront être pris en considération et ce, pour chacun des acteurs :

- Le bien-être
- Les besoins
- Les compétences

La qualité peut se définir ainsi :

- Respect et tolérance de chacun
- Accueil chaleureux et de qualité
- Travail de qualité
- Disponibilité
- Confiance

- Conscience professionnelle
- Personnel qualifié